



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL à dix-neuf heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents :

Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Céline DESCHAMPS, Stéphane FOTI, Isabelle PRUVOST, Auriane BROSSE, Stéphanie CABON, Martial LEYOUR, Brenda DESROCHERS, Bertrand HAUTIN, Florent DEBERNE, Nathalie ROBIN, Didier MORIN, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Guillaume RAGU, Camille BELLEIL

Absents :

Excusés :

Madame Marie-Christine LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
21 avril 2026	
Date d'affichage	
21 avril 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : FIXATION DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2026

Conformément au code général des impôts, la délibération fixant les taux de la fiscalité locale doit faire l'objet d'un vote distinct du budget.

Depuis 2020, le taux de TH était fixé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire, suite à ces informations, **propose d'augmenter** les deux taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe habitation : 20,02 % soit un Produit Attendu de 67 568 €
- Taxe Foncier Bâti : 42,75 % soit un Produit Attendu de 707 013 €
- Taxe Foncier non Bâti : 53,75 % soit un Produit Attendu de 84 925 €

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux 2026.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'état n° 1259 COM. faisant ressortir, pour chacune des taxes locales, le taux qui lui sera appliqué pour 2026 et le Produit Attendu correspondant.

La secrétaire de séance,

Marie-Christine LECLERCQ

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

